Mise à l'enquête complémentaire (C) N° CAMAC : 236174

A. A	VIS D'ENQUETE		Référence co	mmunale:	607/824
Doni	nées générales		Compétence M ou ME (*)	: (ME) Munic	cipale Etat
1.	Commune (*) :	Bavois			\$
2.	Lieu-dit:				
	et/ou adresse (*):	Le Coudray-Dessous 1			
3.	Coordonnées (E / N) (*)	: 2534410 / 1168980 (coor	données moyennes de l'ouvi	rage, par exemp	ple: 2549170 / 1161250)
4.	No de parcelles (*):	644			
5.	No ECA:	211 213 38	7		
6.	Note recen, architectural	t:			
Acte	urs (si plusieurs, ajouter en pa	age n° 14)			
7.	Propriétaire (*) :		and the control of th		는 보다는 전혀 보고 있는데 보고 있는데 보다는데 보다는데 보다는데 보다는데 보다는데 보다는데 보다는데 보다
	Nom, Prénom :	GOBALET CHARLY		Raison soo	ciale :
	Adresse:	Le Coudray-Dessous 1		Tél.:	078 734 94 34
	NPA / Localité :	1372 BAVOIS		E-mail:	daniellegobalet@windowslive.com
	Promettant acquéreur	:			
	Nom, Prénom :			Raison soo	ciale :
	Adresse :			Tél.:	
	NPA / Localité :			E-mail:	
	Droit distinct et perma	nent:			
	Nom, Prénom :	. *		Raison so	ciale :
	Adresse:	Sur La Ville 6	*	Tél.:	
	NPA / Localité :	1443 CHAMPVENT		E-mail:	fglauser@fglauser.ch
8.	Auteur des plans (*) (pe	ersonne physique selon art. 72	RATC)		
	Projet nécessitant :	Architecte Ingénie	ur [Exception art, 106 L	ATC	
	Nom, Prénom :	GLAUSER FRÉDÉRIC		N° REG :	2329
	Profession:	ARCHITECTE	x: 8		
	Raison sociale :	BUREAU D ARCHITECT SA	TURE FREDERIC GLAUS	ERE-mail:	fglauser@fglauser.ch
	Adresse:	Sur La Ville 6		Tél.:	0244596010
	NPA / Localité :	1443 CHAMPVENT		Fax:	
9.	Nature des travaux pri	ncipale (*) : (une seule coche	e possible)		
	[X] Adjonction		[] Agrandissement		Changement / nouvelle destination des locaux
	Construction nouvelle	3	Démolition partielle		Démolition totale
	Reconstruction après Transformation(s)	démolition	Reconstruction aprè	s incendie	Rénovation totale
10.	Description de l'ouvrag	ge (*) :			
	légalisation du petit couv	vert			

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*):	[X] Oui [] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 188903 N° FAO :	P-259-51-1-2020-ME
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [] Non

0.	Maître de l'ouvrage (*)	:	and the fact was an angle of the control of the con			the second of th			
	[]01 CFF								
	☐ 03 Département fédé ☐ 04 Office fédéral des ☐ 05 Office fédéral des ☐ 07 Swisscom ☐ 08 La Poste ☐ 10 Canton	constructions routes (OFRC		•					
	11 Entreprise de droit public d'un canton								
	[] 15 Commune [] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)								
		ce (sans les c oyance, caiss SUVA nobilier, holdin privée	aisses de pension et les caisses mala e de pension		•)				
	☐ 33 Chemin de fer priv	vé							
-	☐ 42 Coopérative de lo ☐ 43 Société de capitar ☐ 51 Société individuel	gement ux, SA, Sàrl (d le ou de perso ux, SA, Sàrl (în le	nnes (industrie, artisanat, commerce) ndustrie, artisanat, commerce)	·					
	62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):					·			
				Raison soc	siala :	·			
	•	Nom, Prénom : GOBALET CHARLY				104			
	Adresse :	-	/-Dessous 1	Tél.:	078 734 94				
	NPA / Localité :	1372 BAV	DIS	E-mail :	daniellegob	palet@windowslive.com			
1.	Direction des travaux	(*):							
	Nom, Prénom :	GLAUSER	FRÉDÉRIC	Raison soc	ciale :	BUREAU D ARCHITECTURE FREDERIC GLAUSER SA			
	Adresse:	Sur La Ville	9 6	Tél. :	024459601				
	NPA / Localité :	1443 CHAI	MPVENT	E-mail:	fglauser@f	glauser.ch			
	ARACTERISTIQUES DI	EJ OUVBAC		-	-				
			manus e un autoriamina amera al contra esta de la contra esta de la contra esta de la contra esta de la contra						
30.	Genre de construction (<u>aide)</u> (*) :	[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie	civil, aménager	nent extérieur	r [] Construction particulière			
31.	Type d'ouvrage (*):								
	Approvisionnement en e	eau / énergie	11 Alimentation en eau						
			12 Usines d'électricité et réseau	x					
			13 Usines à gaz, réseaux et inst	allations chimiqu	ues				
			☐ 14 Chauffage à distance						
			19 Autre						
	Climination des déabate		21 Installations d'évacuation et d	le traitement de	s eaux usées				
	Elimination des déchets	,	22 Ordures ménagères	•					
	Infrastructure routière, p	narking	 23 Autres déchets 31 Routes nationales 						
		, c	☐ 32 Routes cantonales						
			[] 33 Routes communales						
			34 Route, place de stationneme	nt					
			. [] 35 Parking couvert						
	Autre transport et comm	nunication	1 41 Constructions pour chemins	de fer (yc. gare)					
			42 Constructions pour les bus el	tramway					
		•	43 Constructions pour la navigat	tion					
		•	43 Constructions pour la navigal 44 Constructions pour les trans			-			
				orts aériens	antenne télépi	- honie)			

	Education, recherche, santé, loisirs, culture		ation supérieu	-	qu au niveau matui che	ırité)	,	
		54 Foye	avec soins m	nédicaux et/ou	u assistance social	le		
			établissemen	it de santé sp	écialisé			
		∐ 56 instal	lation de loisir	s et de touris	me			
		∐ 57 Eglise	e et bâtiment a	à but religieux	<			
			ients à but cul	lturel, musées	s, bibliothèques et :	monumen	ts	
		∐ 59 Salle:	s omnisports e	et salles de sp	oort			
	Autres infrastructures	☐ 61 Amér	agement de t	oerges et barr	rages			
		∐ 62 Cons	tructions pour	la défense na	ationale			
		☐ 69 Autre	s infrastructur	es				
		∐ 71 Maiso	on individuelle	à un logeme	nt, isolée			
		☐ 72 Maiso	on individuelle	à un logeme	nt, mitoyenne ou ju	umelle		
		∐ 73 Bâtim	ent à plusieur	s logements	pour l'habitation ex	xclusiveme	nt	
			_		alement à usage d'			
		∐ 76 Foye	sans soins m	nédicaux et/ou	u assistance social	le		
			ge, place de p	arc en rappor	rt avec l'habitation			
		[X] 79 Autre	construction	en rapport av	ec l'habitation			
	Agriculture, sylviculture	_	truction agrico					
		82 Cons	truction sylvic	ole				
		∐ 83 Améli	orations fonci	ères			•	
	Industrie, artisanat,	_	que, usine, ate					
	commerce, services,	[] 92 Halle	, dépôt, silo, c	iterne				
	administration	∐ 93 Bât. a	ıdministratif, b	ureaux				
			ommercial, m	•				
				•	afé-restaurant, café	ė-bar, tea-	room, etc	
			s hébergemer					
		☐ 99 Autre	construction	destinée à de	s activités économ	niques		
Cianasi						~		
Situati	Oil							:.
33.	Emprise de l'ouvrage (définie par le ra	yon autour de	s coordonnée	s E/N du proj	et) :			
	[X] 5 m		∐ 25 m		∐ 50 m			
,	[]100 m []250 m		[] 500 m	•	[] 1000 m			
	_		_					
34.	L'ouvrage est également situé sur une	autre commu	ne:					
0.5	De la Carlo de Maria de Maria (DC	243						
35.	Dans un plan général d'affectation (PO Dans un plan partiel d'affectation (PPA	•						
	Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)		ŭ	Nom et/ou N	No de la zone :		agricole	
36.	Secteur de protection des eaux :		f 1 Au fX1 üE	3 (Si zones S. i	cocher la question N	J° 115)		
	•			•	•	,		
37.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviair (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire délivré ou si la démarche est en cours, cou	seìon art. 18m l cher la question	.CdF) (si l'acco					
						···· ·		
Bruit :				,				
38.	[X] a) Les degrés de sensibilité au bru	ıit (DSB) ont d	éjà été attribu	és dans les z	ones d'affectation			
	b) La construction, nouvelle ou trai séjournent régulièrement pendant indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du construction)	des périodes	prolongées, e	st située sur t	une parcelle où le l	DSB n'a pa	as encore été défini. Le DSB proposé	e est
	yolnore la proposition de DSB du cons	structent et le bi	- a	· · · ·				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Eau po	otable, défense incendie	•			, · · · r	•		
40.	Alimentation en eau de boisson :			(V) Dágagu		•	[] Alimontation original	
	•			[X] Réseau	•		☐ Alimentation privée	
41.	Défense incendie extérieure à partir d'	'une borne hy	drante :	[X] Éxistant	e		☐ Projetée	
				Distance (m	-			
Ramas	ssage des déchets	ختور تستو في و	- به می دست بو			• •	The second secon	
42.	a) Conteneurs ordures ménagères b) Différenciés c) Emplacement accessible aux camic	ons ramasseu	rs		Projeté	: "	Proposition and the State of the Control of the Con	

Supp	réssion des barrières architecturales		मार्क्षकृत्यः । स्टब्स्यः				
43.	La construction de locaux et installations accessible besoins des personnes handicapées ou âgées (ar La Transformation ou agrandissement de bâtiments e	rt. 36 et 37 RLATC	;)			onnelle, est adap	ntée aux
Equip	ements, installations						
49.	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribut	ion de la directive	. السائدة الشائدة DCPE 501 par	la commune)	المحادث والمحالم المحادث	a ara ara da	Language de la
	☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings		•	,			
Dech	ets de chantier			Mark State			
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (ma faut s'attendre à la présence de polluants dangers l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité commu	eux (p. ex. PCB,	ation inclus) o	lépasse 200 m3 ou ou amiante), un pla	u, en cas de déconsti an d'élimination des c	ruction ou transfo lechets, comme	ormation, s'il prévu par
	·						
D. SI	JRFACES, VOLUME, COÛT						
تفسمنت	kunkusilanta () — kuni suurukunkeeli eelikula () läkeessa ulku uuru khina a kuni ku () — is () een eessa s S	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	again o gan da dale sala antina arra sa s	and the second and have the thinking the same of the second
60.	Surface totale des parcelles [m²]	16703			16703		
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)		0				
62.	Surface bâtie [m²] (B)	208	. 9		217		
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	138			138		
	dont consacrée au logement [m²]	138			138		
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)						•
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)						
65.	Cube SIA [m³]	27			27		
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	-					
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1500	CFC 1 à 5	[CHF]		•	
E. B	ATIMENT ET LOGEMENT						
75.	Description du projet (*)		amenikaban dan	بيع ديم دو برواه الشورانسو بلاد دي پود بيان و پ	de a paga garan madagada da	ىيىشىد ئايكىيەشىنىدىنىڭ بىر قايىرىنى ر	
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec loge	ments		Sans logements	5	
	Nb total de bâtiments transformés		•				
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches ba	âtiment pour chaqu	ue bātiment)	·			
F. Pl	ACES DE STATIONNEMENT	Market 1					
ford section 1		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.		
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture						
81.	Couverts, garages extérieurs				-		
82.	Places non couvertes					•	
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la ques	- stion 401 a)					•
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos						•

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]		a de la companya del companya de la companya del companya de la co			The second secon	·
B1	Type de travaux (<u>aide)</u> (*): Lorsque le type de travaux correspond	Nouveau bâtiment d à une transformation, il est no	écessaire de décrire l	a transformation	à l'aide d'un ou plusie	eurs caractères ci-après :	
	[_]Assainissement énergétique	· [_]Assainisser	ment système de chau	ıffage	_	rénovations intérieures	
	[]Changement d'affectation	∐Agrandisser			[X]Agrandissement r		
	☐Installation solaire thermique	_	solaire photovoltaïque	!	∐Autres travaux de	transformation	
B2	N° de parcelle (*) :	644				•	
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition. le numéro ECA est obligatoire.						
B4	Rue/lieu (*):	Le Coudray-Dessous 1					
B5	Dénomination du bâtiment :	couvert	•				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	0					
CAR/	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
87	Catégorie de bâtiment (*):	Construction particulière (tra	ansformateur, silo, arr	êts de bus)			
	Classe:	Autres bâtiments non classé	és ailleurs				
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	9				-	
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	: 9					
· B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	F	Pour les activités [m²]	: 9			
B11	Cube SIA [m³] :	27					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sol	ıls et demi-niveaux) : 1	l				
B13	Nombre total de logements après trava	aux (*) :	•		-	-	
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	•	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou pl	lus :		
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux m	iodifient-ils le nombre ou la tai	ille des logements :				
- 22.a/-	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE :	SYSTÉME DE CHAUFFAGE					7 <u>1</u>
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>					•	
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systè	me de chauffage (*) :					
	Principal:	: Pas de générateur de chale	ur				
	Secondaire:					•	
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de chauffage (*) :				•	
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:		•				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ		(*):·				
	Principal:		· /			,	
	Principal: Secondaire:						
B17b	Secondaire: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p		, ! /\$\ .	•			
DIIO		•	:aire (") :	•			
	Pour générateur principal:						
-	Pour générateur secondaire:		•				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (date du permis d	e construire) :	[] Oui [X]] Non		
	ante dans les bâtiments transformés d r tous les cas où la construction a eu lleu			ruire) nous vous	s prions de :		
des • dép (Att	re établir un diagnostic amiante (le diagnos s diagnostiqueurs amiante du Forum Am poser le rapport de diagnostic amiante au tention : le rapport sous forme électroniq ndre à la demande de permis de construi	niante Suisse (FACH) (<u>lien)</u> lu format PDF sur <u>la plateform</u> que doit être signé)	e GD <u>A</u>			nostiqueur inscrit sur la liste	

AUT	RES INFORMATIONS SL	IR LE BATIMEI	ŇŤ,	in for more, Than the							
39.	a) Façades, toiture	Mátériau, con poteaux boo Mode de con tuiles t-c.		ur:	- recognition of the state of t	integral company of designers and a second of the company of the c	arthur and Successing of Laws payments	ni ana miljani in "Alimannibus, ita		ha dha n A - Y - yan ha familian - ad	a No dia ana manganana at mananana a
	Type de fermeture :	∐ Stores	∐ Volets								
	b) [] Surface de toiture	ou de façade e	en métal non en	iduit (par ex	k. en cuivre ou	ı zinc) supérieure	à 50 m²			•	
44.	Installations de stock	kage d'hydroca	•			1		mises à auto	orisation s	péciale selon a	art. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	•	[_] Electrique	[] Hudra	ulique						
40	b) Rampe/plate-forme a	v	☐ Electrique		-					2	
	c) Contenance du réser	•	· litres	, riyura	anque						
•	d) [] Escalier / tapis ro			ersonnes	÷						
46.	Raccordement TV/radio		[] Antenne c		[] Anto	nne extérieure	[] Anton	ne intérieure		•	
	, association, in the desired		_	Ollective	. —		_ Anten	ne interiodie	•		
•			∐ Parabole		∐ Câbi	e téléréseau					
PAR	TEENERGIE										
	tion thermique (bâtimen	ts, serres, loca	aux frigorifique	es)				Compe			
	ion thermique			1-6				1M	ME		
48.	Qh (MJ/m².an):	,			ns complémer						
	Qhli (MJ/m².an) :			Information	ns complémer	itaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou é	-									
	b) Demande de déroga	•				0014					
	Dans tous les cas, joi Pour les bâtiments ne	eufs, joindre le				8U/1		•			
	Surface de référence é	nergetique		I-6							
405	SRE:	ii6	da aanadlakka	•	ns complémer	itaires :		r 1	•	EN 6	
465.	Installation de locaux fr	-	=	n		•			r 1	EN 7	
468.	Serres artisanales ou a	igricoles chauli	ees							EN 8	
474.	Halles gonflables	Atimont								- EIN O	
	llations techniques du b		actication ou do	nomno à o	halaur (DAC)	contonant des flui	das		f 1	75	
449.	Installation de refroidiss réfrigérants stables dar						ues			73	
450.	a) Pompe à chaleur util	lisant le sous-s	ol comme sourc	e de chale	ur (sondes)					65A	
	b) Pompe à chaleur util	lisant les eaux	souterraines co	mme sourc	e de chaleur (pompage)			\Box	65B	
	c) Pompe à chaleur (ai d'eau chaude sanitaire selon l'Art.68c RLATC)	(ECS) (Pour ne							Ц	Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	ı charbon d'une	e puissance sup	érieure à 7	0 kW, ou cha	ıffage à mazout m	oyen ou				
461.	Justificatif de la part mi	inimale d'énerg	ies renouvelable	es		•		\Box		EN-VD 72	
462.	Installation de chauffag	ge et/ou d'eau d	haude sanitaire	:				\Box		EN 3	
463.	Installation de ventilation	on				•				EN 4	
464.	Installation de réfrigéra	ition / humidific	ation							EN 5	
466.	Installation de producti	on d'électricité	par combustible	•						EN 9	
475.	Résidences secondaire	es			•			\Box		EN 3	
Dive	rs										
470.	Installation de chauffag	ge en plein air		•	•			П		EN 10	
471.	Patinoires (RLVLEne,	art 53) - Conce	pt énergétique à	à soumettre	à la DGE-DII	REN					
473.	Bâtiments tertiaires et	du secteur pub	lic de plus de 10	000 m²							
	- justificatif selon SIA 3	80/4 de la cons	sommation élec	trique pour	l'éclairage	•		IJ		EN 12	
	- justificatif selon SIA 3	180/4 de la cons	sommation élec	trique pour	la ventilation	et la climatisation				EN 13	
476.	Grands consommateur	rs (consommati	ion électrique >0	0.5 GWh ou	thermique >	5 GWh)				EN-VD 15	
477.	Demande de dérogation	on à la loi sur l'é	ènergie ou à sor	n règlement	t d'application			•	. П		
	Précisez l'article :										

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes	
Enviro	onnement	and the second s	tan la de la compania de la la la compania de la la compania de la compania de la compania de la compania de l	da metre sama menhamini keelisi si
101.	Situation particulière			
•	Dans un plan cantonal d'affectation			
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)	,		
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	alpestre, [X] Oui	∐ Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolition changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont même partiellement, hors zone à bâtir) (*)		[] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	L	66 A	
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bât lien à une exploitation agricole).	tir" (sans 📋	66 B	
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière	· 📙		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	L		
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	Ц	Annexe	
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*):	∐ Oui	[X] Non 43 - DN	
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>guichet cartographique cantonal</u> (thè dangers naturels)	me		
	- Inondations (INO) [] - Chutes de pierres et blocs (- Laves torrentielles (LTO) [] - Effondrements (EFF) - Glissements de terrain permanents (GPP) [] - Avalanches (AVA) - Glissements de terrain spontanés (GSS)	СРВ) [] [] []	·	
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le s l' <u>ECA</u> afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parce concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.	alle		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV les sites industriels et les lieux d'accident) [1] Aprècane décharge [1] Site industriel pollué [1] Lieu d'accident	/-ASS pour		
407	☐ Ancienne décharge ☐ Site industriel pollué ☐ Lieu d'accident	f. 1	•	
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage .			
110.	Dans une région archéologique		(
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	e) [_]		
Preser	rvation et promotion du parc localif			
	lition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâti estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'îmmeuble existant comprend au moins trois logements qui éta			
	 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeu d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 		53	
•	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans tr Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prèvue plus de 90 jo année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53	
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B	
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la l'immeuble touchée (demande de dispense).	partie de 🏻 📋	53 C	
Recon	naissance de logement d'utilité publique		•	
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2 préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	2016 sur la [_]	54	
Bruit			The same is a second part of the second seco	
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPE (rapport acoustique nécessaire)	3 []	Annexe	
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	· 🗀		

445	ction des eaux	and annumental administration of the	e producera de la
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ш	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : [] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage		
<u> </u>	the second s		سسب وأشيمهم بالمعاولات ويتصوره والمالية
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecté supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)	L	•
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	U	
Eaux	uses		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	aux routler et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	U	Annexe `
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
Local	ux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr	F 1	
	 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151.			
151. 152.	production en série	_	43, 51, 64
152.	production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la		43, 51, 64 43, 51, 64
152.	production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de		43, 51, 64 43, 51, 64
152.	production en série Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		43, 51, 64 43, 51, 64 51
152. Envir 153.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m² (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64
152. Envir 153.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64
152. Envir 153.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth)		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64
152. Envir 153. 154.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth)		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64
152. Envir 153. 154.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64
152. Envir 153. 154.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
152. Envir 153. 154.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon mèrces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64
152. Envir 153. 154. Comm 155. 156.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon mèrces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m²		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64 43, 43
152. Envir 153. 154. Comm 155. 156.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4) Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail onnement Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon mèrcès, services, bâtiments élevés, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² De 2000 à 5000 m²		43, 51, 64 43, 51, 64 51 64 43, 64 43, 43

Métau	ux et machines	3				A Company of the Comp
158.	Métaux et machines	n i gray nama maga yay ay i ay i ay ab	a de transition of the	Li Ti	43, 64	welling the energy of the little
Bois				Annexes		
159.	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'agglomérés (EIE) [] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	6 kd 22 - Jahren 2 2002 - 22 26 keeper Jacob		43, 64	بسيده سيستقة	
					, ,	warera
,Chimi			The Control of the Control	والأستان	di dalah da	المستعدلية المستعدلة
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) [] Stockage de plus de 1	000 t (EIE)		43, 64		
	Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits	, ,				•
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques médicaments, de sérums et de vaccins	et commerce en gros de		43, 64		
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc			43, 64		
Alime	entation					
163.	Produits alimentaires			43		
164.	Produits agro-alimentaires This is a group of the control of the	engeneral manggaggang aksymbol den by kan ag		43, 64	, are not only, yet	ود مدن و دد، المدد
Autres	s matériaux.		ا الله الله الله الله الله الله الله ال		Sage Const.	
165.	Arts graphiques .			43, 64		
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement			43, 64		
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques			43, 64		
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64		
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)			43, 64		
•	[] Cimenteries (EIE) [] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)					
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES QUVRAGES, STÉP					
Terras	ssements, dépôts d'excavation et décharges					
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matérial couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	ux de plus de 5000 m³ ou		e Berline a niewe auffili	er menen kirmen	meshamera e e e e e e e
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'00 conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	00 m² ou, pour les		Concept de	gestion des	sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [] De 50'000 à 500'000 m³ [] De plus de 500'000 m³ (EIE)					
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bio					
Install	lations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation	, d'incinération ou de trai	tement des c	léchets		
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	. i i i ver a 2 i vezezanea (C.) i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	:	i takin na bilinda a	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	الأميية ومشاشيها با
204.	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			43	-	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)		\Box			
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipemer d'épuration	nts de traitement des boues		51		
Survei	illance des ouvrages de retenue				**************************************	
210.	Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 10	0 m³				
	Retenue au dessus du terrain naturel		\Box			

Volume d'eau permanent m³ :

O A(RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	Ц	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [].Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	П	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	Ц	
255.	Fosses à purin	Ll	. 52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage	П	, 43
258.	Installations de biogaz.	Ш	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucher en gros	ies	43, 64
	☐ Capacité jusqu'à 5000 t/an ☐ Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabli	ssements scolaires et sânitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifi ESE)	s- ∐	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médic social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home médicalisé - HNM)	o- [] nan	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	U	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothéraple	□ .	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	Ц	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	Ц	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cime	lières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	L	43
Q. SF	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	 []	<u>anatan se nadangananah manata ini Perkarikanaha</u> lah
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	 	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	 U	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	Ü	
355.	Stands de tir	-	
	[] Stands de tir (cas général)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		20
	[_] eau non chauffée		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	au chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
•	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357,	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [_] eau non chauffée		
	au chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
; Láisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	ini wia we U	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	П	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	Ц	43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux 🦿		
Trafic 400.	aérien / Véhicules à moteur Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	Ц	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bătiment)		64 .
403.	Places de lavage pour véhicules.	Ш	64
404.	Garages professionnels	ïЦ	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	fie, explosión, pollutión	Topics Language Communication	
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger fincendie, explosion, pollution, intoxication etc. Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayor	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodif et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	fusion	Annexe
	Installation nouvelle Modification d'installation existante	Ü	507) 707
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7

414. Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)

. 19.08.2024

Subs	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)	Li	- a 		1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
	Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EG	UIPEMENTS, INSTALLATIONS	* *	. n:		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	le protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)			- <u></u>	التائد استعددات
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)	 			- e-managayang-amang-am
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantatio	□ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Annexe	44044 2' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '
G. Al	INEXE\$, ,-,-	,	
90.			مماديد في ا	: <u>.</u> .	
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait c répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)			[X]	
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier	des mesures	de	[X] []	
	Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	les exigences	présentes	(X) (X)	
	b) Nombre d'exemplaires des plans Demandé				
30.	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)	M Dem	ande ME	Fourni	
	Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	2	2	2	
04	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire	Comm. 2	CAMAC 0	· Fourni [X]	
	Etablie par : Propriétaire	2	0		
	[] Promettant acquéreur				
	[_] Maître de l'ouvrage		•		
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2 2 2	0 0 0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0		
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	Ц	
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2 2	0 0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols	2 2	0	Ü	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		•
00	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	, 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	U	
	Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2 2	0 0	ij	
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	n	<u>ب</u> ۱۱	

BLOC-NOTES

- Mandataire:
- Commune
- CAMAC:

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s)

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

Bureau d'Architecture Frédéric Glauser SA Auteur Sus la Wille 6

1443 Champvent 024 459 60 10

Destinataire des factures (*) (publication FAO. émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*): Raison sociale: GOBALET

1372

Prénom: Tél.

CHARLY 078 734 94 34

Adresse (*): N° postal (*): Le Coudray-Dessous 1

E-mail:

daniellegobalet@windowslive.com

BAVOIS Localité (*):

Lieu, date et signature ('

être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sent dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 🌣 . 🛵

au 03, 11, 624

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*):

Tél. (*): 024 44/ 46 43 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

19.08.2024

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 236174

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

GOBALET CHARLY

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Le Coudray-Dessous 1

Tél.:

078 734 94 34

E-mail:

daniellegobalet@windowslive.com

1372

LOCALITE:

BAVOIS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

GLAUSER FRÉDÉRIC

RAISON SOCIALE:

BUREAU D ARCHITECTURE FREDERIC GLAUSER SA

Sur La Ville 6

0244596010

1443

E-mail:

fglauser@fglauser.ch

LOCALITE:

CHAMPVENT

Page 15 / 15